

Arrêté n° 2022-422

Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme;

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté n°2020-242 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 3 juillet 2020 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n°2021-127 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 17 mars 2021 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2021-197 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme, en date du 19 juillet 2021, portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n° 2021-239 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme, en date du 15 septembre 2021, modifiant l'arrêté n° 2021-197 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2021-262 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 11 octobre 2021 portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2021-374 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 7 décembre 2021, portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

.../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Vu l'arrêté n°2022-002 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 6 janvier 2022, fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-012 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 17 janvier 2022, modifiant l'arrêté n°2022-002 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-047 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 21 janvier 2022, portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-222 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 5 avril 2022 fixant la liste des candidats admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2021-256 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 27 avril 2022, portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-263 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 27 avril 2022, portant désignation des examinateurs du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-304 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 13 mai 2022, modifiant l'arrêté n°2021-256 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-362 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 13 juin 2022, modifiant l'arrêté n°2021-304 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu l'arrêté n°2022-380 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 21 juin 2022, modifiant l'arrêté n°2022-362 portant désignation des examinateurs spécialisés du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 13 juillet 2022 arrêtant la liste des candidats déclarés admis au concours externe, au concours interne et au troisième d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats dont les nominations ont été enregistrées depuis le 11 octobre 2021,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans les délais impartis, pour une année supplémentaire, conformément à l'article L325-38 du Code général de la Fonction Publique et ce dans la limite du délai global d'inscription sur la liste d'aptitude,

Considérant les demandes de prolongation d'inscription au titre d'un motif mentionné à l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique,

.../...

Arrête :**Article 1 :**

La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est établie comme suit, par ordre alphabétique et par spécialité :

Civilité	Nom	Nom Jeune-Femme	Prénom	Spécialité
Monsieur	ARI		Mutlu	Logistique et sécurité
Monsieur	ARIOUA		Omar	Environnement, Hygiène
Monsieur	AUGUSTIN		Thomas	Espaces naturels, espaces verts
Madame	BAROUIRON	DUBOURGNOUX	Marie	Restauration
Monsieur	BERNARD		Christophe	Mécanique, électromécanique
Monsieur	BERNET		Michel	Conduite de véhicules
Monsieur	BERTHIER		Rémi	Espaces naturels, espaces verts
Madame	BERTOUILLE		Elodie	Restauration
Monsieur	BIHEL		David	Logistique et sécurité
Madame	BLANCHARD	GORAYSKA	Ana	Restauration
Monsieur	BONNETAUD		ROMAIN	Environnement, hygiène
Monsieur	BOULLET		Alexis	Mécanique, électromécanique
Monsieur	BOUVIER		Quentin	Restauration
Monsieur	CASTANO		Rodrigue	Restauration
Monsieur	CHABOT		Mathieu	Environnement, Hygiène
Madame	CHAPEL		Anaïs	Espaces naturels, espaces verts
Monsieur	CIBLAC		Kévin	Restauration
Monsieur	DAAS		Mustapha	Logistique et sécurité
Monsieur	DAUBARD		Bruno	Restauration

Monsieur	DEGIRONDE		Hugo	Logistique et sécurité
Monsieur	DELORGE		Erwan	Mécanique, électromécanique
Monsieur	DELORME		Anthony	Espaces naturels, espaces verts
Madame	DEMIGNE		Jennifer	Logistique et sécurité
Madame	DENIS	BOUTELIER	Lydie	Environnement, Hygiène
Monsieur	DEVOS		Nicolas	Restauration
Monsieur	DJELTI		Nesredine	Logistique et sécurité
Monsieur	DOUDIN		Jean-Sébastien	Restauration
Monsieur	DUFAL		Yoan Lucien	Restauration
Monsieur	ECCHER		Jeremy	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
Monsieur	ECCHER		Jeremy	Mécanique, électromécanique
Monsieur	ENJOLRAS		Valentin	Environnement, Hygiène
Monsieur	EYMERIE		Thibaut	Environnement, hygiène
Monsieur	FRESCO	FRESCO PIRES	Paul	Conduite de véhicules
Monsieur	GILLES		Thierry	Restauration
Monsieur	GOMEZ		Didier-Jean	Environnement, Hygiène
Monsieur	GONON		Loïc	Restauration
Madame	GUILLAUME		Sophie	Restauration
Madame	HALLIER		Ingrid	Environnement, Hygiène
Monsieur	HASSINE		Samy	Restauration
Monsieur	HERLIN		David Gilbert Michel	Restauration
Monsieur	HERNANDEZ		Frédéric	Environnement, hygiène
Monsieur	KRITTER		Laurent	Espaces naturels, espaces verts

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 063-286300140-20220722-AR_2022_422-AR

Monsieur	LAKHLIFI		Youssef	Environnement, hygiène
Monsieur	LECOURBE		Sandy	Mécanique, électromécanique
Monsieur	LEROUX		Antoine	Environnement, hygiène
Monsieur	LHERITIER		Thomas	Environnement, Hygiène
Monsieur	LOUIS		Benjamin	Conduite de véhicules
Madame	MAINAUD	LEGROS	Emilie	Environnement, Hygiène
Monsieur	MANDON		Bertrand	Restauration
Monsieur	MARTIGNAT		Richard	Environnement, hygiène
Monsieur	MASSON		Mickael	Restauration
Monsieur	MAZOYER		David	Espaces naturels, espaces verts
Madame	ORINIER	LACHEVRE	Emmanuelle	Espaces naturels, espaces verts
Monsieur	ORTEGA		Jonathan	Environnement, hygiène
Madame	PAGES	LE PREVOST	Alice	Environnement, Hygiène
Monsieur	PALLUT		Lionel	Mécanique, électromécanique
Monsieur	PARENT		Ludovic	Mécanique, électromécanique
Monsieur	PASSARD		Yohann	Environnement, Hygiène
Madame	PENA	CIOLI	Marie	Environnement, hygiène
Monsieur	PLUCIENNICZAK		Philippe	Environnement, Hygiène
Monsieur	POUCHOL		Emeric	Restauration
Madame	PREYNAT		Véronique	Environnement, hygiène
Monsieur	RAHMOUNI		Farid	Logistique et sécurité
Monsieur	ROCHETAIN		Franck	Restauration
Monsieur	ROPITAL		Remy	Conduite de véhicules



Monsieur	ROUGIER		Jean-Baptiste	Environnement, hygiène
Monsieur	RUBY-MONTEIL		Sébastien	Mécanique, électromécanique
Madame	SAFFAR	LACHEZE	Stephanie	Environnement, hygiène
Madame	SAINTRAPT		Céline	Environnement, Hygiène
Madame	SALLES		Sandra	Environnement, Hygiène
Madame	SEBASTIANUTTI		Sophie	Espaces naturels, espaces verts
Madame	SIBAUD	PERRIN	Beatrice	Restauration
Monsieur	TACHON-NUNEZ		Pierre	Espaces naturels, espaces verts
Monsieur	TORRES		Frédéric	Mécanique, électromécanique
Monsieur	TORRET		Nicolas	Espaces naturels, espaces verts
Madame	TRPKOVIC		Chloé	Environnement, Hygiène
Monsieur	VALLE		Vincent	Logistique et sécurité
Monsieur	VERT		Gabriel	Environnement, Hygiène
Monsieur	VEVOLLET		Philippe	Environnement, Hygiène
Monsieur	VIDEBIEN		Romain	Logistique et sécurité
Madame	VIEIRA	FERNANDES	Marjorie	Restauration
Monsieur	VIGNAUD		Dominique	Mécanique, électromécanique
Madame	VINCENT	SERAND	Nadine	Espaces naturels, espaces verts
Madame	VIVIER	MAYNOU	Sophie	Environnement, hygiène

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 063-286300140-20220722-AR_2022_422-AR

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 JUIL. 2022**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteaillon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **26 JUIL. 2022**

